



Montigny-lès-Metz, le **21 SEP. 2011**

Chargée d'études :  
Valérie PERRIN  
VP2011.concoursdessins

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous adresser pour information un flyer annonçant le concours de dessins « Dessine-moi les fêtes et traditions de ta ville ou de ton village » organisé par le syndicat à destination du jeune public au cours de la période du 19 septembre au 2 novembre 2011.

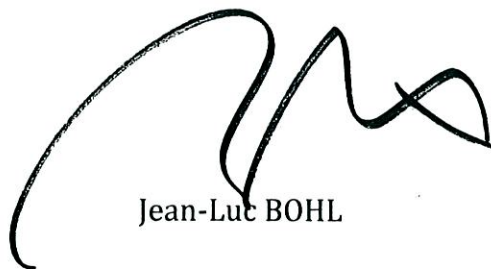
Ce concours s'adresse aux enfants âgés de 6 à 11 ans domiciliés dans une commune du Pays Messin.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser l'information.

En vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Jean-Luc BOHL

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin organise

du 19 septembre au 02 novembre

# CONCOURS de dessins

« Dessine-moi les fêtes et traditions  
de ta ville ou de ton village : carnaval,  
fête de la mirabelle, Saint Nicolas, Pâques, ... »

\* à gagner \*

des entrées au zoo d'Amnéville, des places de cinéma, des rallyes,  
des après-midi récréatifs, des balades en vélorail, ...

## \* règlement \*

Le concours « Dessine-moi les fêtes et traditions de ta ville ou de ton village », organisé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans, domiciliés dans une commune du Pays Messin.

Pour y participer, il leur suffit de réaliser un dessin sur le thème des fêtes et traditions en Pays Messin. Celui-ci doit être exclusivement fait au crayon de couleur, au feutre ou en peinture, sur une feuille de papier libre, de format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm.

Au verso, il y a lieu de faire figurer impérativement les informations suivantes, écrites de façon lisible : nom et prénom du candidat + âge + catégorie dans laquelle concourt l'enfant (catégorie 1 : enfant âgé de 6 à 7 ans, catégorie 2 : enfant âgé de 8 à 11 ans) + adresse + téléphone + 1 titre + le nom de la commune représentée.

Les dessins, sur lesquels ne figurera pas l'ensemble des informations, seront éliminés d'office. Ils devront être adressés au plus tard le 2 novembre 2011 (cachet de la Poste faisant foi) au siège du SIVT du Pays Messin :

71 c, rue de Pont-à-Mousson – 57950 MONTIGNY-LÈS-METZ.

Les gagnants seront avisés par courrier.

Le règlement complet, déposé chez Maître BOOB, Huissier de Justice à Metz, est disponible gratuitement sur simple demande écrite au SIVT du Pays Messin.

Partenaires de l'opération : les Offices de Tourisme d'Amnéville-les-Thermes et de Metz, la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles, le Parc Zoologique d'Amnéville, le vélorail à Vigy, Kinopolis à Saint-Julien-lès-Metz, les Jardins Fruitières de Laquenexy, l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.



Avec le soutien financier du  
Conseil Général de la Moselle



Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin  
Maison du Pays Messin

71c rue de Pont-à-Mousson - 57950 Montigny-lès-Metz  
tél - 03 87 56 83 63 / fax - 03 87 56 83 64  
maisondupaysmessin@cegetel.net / www.paysmessin.fr